



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

BILAN D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE CPTS SALLE D'ARMES LES 13, 20 ET 27 AVRIL 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur CARRAUD Benoit représentant de l'Association CPTS RISLE SEINE, à utiliser la salle d'Armes « salle bleue » les lundis 13, 20 et 27 avril 2026 en vue d'accueillir : des bilans d'activités physique adaptée,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle bleue », située 4 Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec l'Association CPTS RISLE SEINE, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle bleue »,
La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 23 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

